

# Commission de Suivi de Site (CSS) Arkéma - Château-Arnoux-Saint-Auban

# réunion du 3 Novembre 2017

- Compte-Rendu -

# LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS, SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 24 MAI 2016

**COLLEGE « ADMINISTRATIONS »** 

GARCIA Myriam	Prefecture de Digne	Présente
BARRE Philippe	SIDPC 04	Présent
VERGAERT Sylvain	DREAL	Présent
MIANE Patrick	DDT 04	Présent
BRANCIARD Claire	DIRECCTE 04	Présente
	ARS	

#### COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

# **Titulaires**

MARTELLINI Patrick	Maire de Chateau-Arnoux-Saint-Auban	Présent
LAUGA Jean-Paul	Mairie de l'Escale	Présent
MASIELO Nicolas	Mairie des Mees	Présent
GENDRON Yannick	MAIRIE DE MONTFORT	
AUBERT Roland	CONSEIL DEPARTEMENTAL 04	
VIVOS Patrick	COMMUNAUTE PROVENCE ALPES AGGLOMERATION	Présent

# COLLEGE « EXPLOITANTS »

# **Titulaires**

CARRAZ Gilles	DIRECTEUR ARKEMA	Présent
CHOMAZ Thierry	ARKEMA	Représenté
GAUTHIER François	ARKEMA	Représenté
HECTOR Marie-Pascale	ARKEMA	Présente
BIRBE Valérie	ARKEMA	
FERRET Nicolas	ARKEMA	

# COLLEGE « SALARIES »

# **Titulaires**

BONNABEL Thierry ADAM Patrick	CHSCT ARKEMA	Pas dans AP	Présent
BOUISSOU David AYMES Régis	CGT	Pas dans AP	Présent
LEBRE Thierry	CFDT		
BRET Frédéric	CFDT		
TORRES Frédéric	CFE/CGC		
DUBOIS Thierry	CFE/CGC	TATION AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN	The state of the s

# COLLEGE « RIVERAINS »

#### Titulaires

RICHAUD Jean-Louis		Présent
ALLICHE Josyane	FNE 04	Présente
MOULLET Eric		
VEYRET Fabien CHABANON Mario	Pas dans AP	Présent
NESCI Joseph		Présent
IMBERT Pierre		



# PERSONNES QUALIFIEES

SACHER Michel	CYPRES	Présent
MULLER Fabien	SDIS 04	Présent
HERVET-BILELLO	Principal du Collège Camille Reymond	Excusée

#### Expert invité

Philippe PICON	SMAVD	Excusé
		and the second s

Autres Présents non désignés COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

BAYLE Françoise	Prefecture de Digne	Présente

#### **COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »**

QUEYREL Brigitte	CASA	Présente

La réunion débute à 10h35.

Après un mot de bienvenue du Maire, Monsieur Patrick MARTELLINI, la séance est ouverte par Mme Myriam GARCIA, Secrétaire Générale de la Préfecture et sous-préfète de l'arrondissement de Digne-les-Bains. Elle rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier et la modification des arrondissements, la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban est rattachée à l'arrondissement de Digne-les-Bains.

# QUORUM

18 membres de la CSS sont présents ou représentés sur 33 :

- ✓ Administrations : sur 6 membres 5 présents ;
- ✓ Collectivités : sur 6 membres 4 présents
- ✓ Exploitants: sur 6 membres 2 présents + 2 représentés
- ✓ Salariés : sur 6 membres 0 présent (2 représentants hors AP)
- ✓ Riverains : sur 6 membres 3 présents (+ 1 représentant hors AP)
- ✓ Personnes qualifiées : sur 3 membres 2 présents

Le quorum est atteint, le comité peut valablement délibérer.

# ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le règlement intérieur prévoit la constitution d'un bureau Sont désignés :

#### Résolution:

#### Composition du bureau

Collège « Administrations »

DREAL

Collège « Collectivités Territoriales »

M. MARTELLINI

Collège « Exploitants »

M. CARRAZ

Collège « Salariés »

M. BONNABEL

Collège « Riverains »

M. CHABANON et Mme ALLICHE



NB: Monsieur Chabanon n'est actuellement pas désigné dans l'arrêté préfectoral du 24 mai 2016. Madame la Sous-préfète indique que cet arrêté doit être revu et que cette situation pourra être régularisée.

# APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 24 JUIN 2016

Le compte-rendu a été envoyé à tous les membres ; il est disponible sur le site Internet des CSS.

Un vote est demandé; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention:

#### Résolution:

La Commission de Suivi de Site adopte le compte-rendu de la réunion du 24 juin 2016.

# INSTRUCTION GOUVERNEMENTALE DU 19 MAI 2016 RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION ET A LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS POTENTIELLEMENT SENSIBLES

La DREAL présente un diaporama (en annexe).

Madame la Sous-Préfète demande qu'une attention particulière soit portée à la limitation de diffusion d'informations sensibles. Les membres de la CSS sont tenus à une obligation de confidentialité.

#### MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur doit être modifié, pour tenir compte des obligations de sûreté évoquées ci-dessus. Quelques erreurs de mise en forme sont aussi réalisées.

Monsieur Sacher explique que l'accès restreint aux documents est réservé aux seuls membres nominativement désignés dans l'arrêté préfectoral de la CSS.

Un vote est demandé pour l'adoption du règlement intérieur ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

#### Résolution:

La Commission de Suivi de Site adopte le règlement intérieur de la CSS.

Monsieur Chabanon fait remarquer que le site Internet des CSS n'est pas en HTTP<u>S</u> (sécurisé) et que le piratage est possible.

Madame la Sous-Préfète dit que c'est bien pour cette raison qu'il faut être prudent : les sites publics ne contiennent que des informations grand public ; les informations sensibles n'y sont pas. Elle ajoute qu'en cas de problèmes de malveillance, une judiciarisation est possible pour non-respect des procédures.

#### SUITES A DONNER APRES L'APPROBATION DU PPRT

La Dreal présente un diaporama (en annexe).

Le PPRT a été approuvé le 15 mars 2017. Les cartes agrégées sont disponibles sur Internet.

#### MESURES FONCIERES

Une seule unité d'habitation est concernée par le délaissement (en zone d'aléa toxique et thermique, hors zone d'aléa surpression). La convention sera signée d'ici début 2018.

Madame Queyrel annonce que la famille n'a pas encore clairement accepté cette option devant l'obligation de réaliser des travaux.

Monsieur VERGAERT précise que si cette famille ne souhaite pas procéder au délaissement, elle devra faire les travaux de protection prescrits par le PPRT. Or dans ce cas d'espèce, les coûts des travaux de protection vis-à-vis des aléas toxiques et thermique peuvent excéder l'enveloppe diagnostiques + travaux finançable dans le cadre du PPRT (limite de 20000€ ou 10% de la valeur vénale du bien)

Madame la Sous-Préfète indique qu'elle prendra contact avec le maire de L'Escale pour qu'une nouvelle rencontre avec le propriétaire soit organisée afin de présenter les choix qui s'offrent à lui.



#### MESURES DE PROTECTION DES POPULATIONS

Les seuls logements impactés par les diagnostics et travaux de protection (zone bleue) sont sur la commune de L'Escale.

Des financements peuvent être apportés pour les personnes physiques propriétaires.

Madame Queyrel pense que si les travaux ne sont pas finançables directement pour les SCI, ils peuvent l'être par le crédit d'impôt.

Réponse DREAL: En effet, après vérification, les SCI qui ne sont pas soumises à l'impôt sur les sociétés peuvent bénéficier du crédit d'impôt de 40% à condition que les logements concernés soient occupés en tant que résidences principales (par un membre de la SCI ou par un locataire le cas échéant).

## BILAN D'ACTIVITE D'ARKEMA DEPUIS LA DERNIERE CSS

Un diaporama est présenté par M. Carraz et Mme Hector (en annexe).

Précisions et glossaire (suivant chronologie diaporama):

#### Effectif:

√ 50 embauches depuis 2012

## Plateforme:

√ Kem One se porte mieux

Taux de fréquence ( $\overline{TRIR}$  = Total Recordable Injury Rate = taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt)

- ✓ Dégradation en 2016-2017 par accidents de déplacements (différent par rapport aux accidents métier)
- √ 2 blessures pour entreprises extérieures après 4 ans sans accident

<u>Convention de Plateforme</u>: un seul POI commun aux trois entités: Arkema, Kem One et Total.

Madame la Sous-Préfète annonce que le prochain essai de sirènes se produira le mercredi 8 novembre (car le mercredi 1<sup>er</sup> novembre était férié).

#### Réduction du risque à la source

Modification de l'atelier HCl anhydre: travaux d'étude en cours pour présenter une solution à la DREAL. Difficulté de démontrer que la solution proposée par Arkema est efficace par manque de dispositif expérimental.

# **Environnement**

- ✓ Eau : augmentation de la DCO en 2015-2016 suite à une augmentation de la production usine.
- ✓ Mercure (Hg): si les mesures sont inférieures au seuil de détection, c'est ce seuil qui est retenu
- ✓ Pollution historique : solvants chlorés et PCB. Pour PCB, augmentation en 2017, mais reste proche de la limite de détection.

#### Projets industriels

- Refonte de la STEP (station d'épuration), qui aujourd'hui, traite également les effluents urbains de Château-Arnoux-Saint-Auban. Dès que la propre STEP de Château-Arnoux-Saint-Auban sera en service (2019) : reconfiguration de la STEP usine.
- ✓ Photovoltaïque: 10 ha de panneaux; enquête publique terminée; attente de la purge des recours; travaux en 2018; production en équivalent consommation: 3 500 personnes (en décompte sur le site).

Monsieur Martellini remercie Monsieur Carraz d'avoir repoussé l'échéance de la convention de la station d'épuration.



# POLLUTION DE LA DURANCE PAR DES BROMATES

Un diaporama est présenté par M. Carraz (en annexe).

Précisions et glossaire (suivant chronologie diaporama):

- ✓ <u>Dans le milieu naturel</u>, les bromates peuvent se former par oxydation des bromures. La potabilisation de l'eau étant souvent réalisée par oxydation, il est nécessaire de prendre garde à la quantité des bromures...
- ✓ <u>Pourquoi Villeneuve ?</u> les puits de captages sont très proches de la nappe alluviale de la Durance. Une contamination de l'eau de la Durance se retrouve dans les puits (vitesses approximatives : 1 jour pour l'eau de la Durance entre Château et Villeneuve 7 mètres/jour pour la nappe alluviale).

## **ACTIONS ADMINISTRATIVES**

La DREAL présente un diaporama (en annexe).

Précisions et glossaire (suivant chronologie diaporama):

- ✓ <u>Le brome</u> est présent naturellement dans le sel. Suivant la provenance du sel le taux de brome est différent.
- ✓ <u>La diversification des sources de résidus chlorés</u> peut également être à l'origine de l'augmentation du brome dans les process. La DREAL considère qu'il y a une dérogation à l'Arrêté préfectoral d'approvisionnement. Arkema estime que les spécifications étaient respectées.
- ✓ <u>Détection des bromates</u> : investissement par Arkema dans un chromatographe ionique pour abaisser le seuil de détection.

Madame la Sous-Préfète constate qu'il y a eu un investissement important pour limiter les conséquences sur la potabilité de l'eau. Un partenariat et une bonne réactivité de l'industriel sont à noter. Afin d'éviter tout autre problème, des mesures sévères sont actées dans des arrêtés préfectoraux. Un arrêté préfectoral pérenne encadrera les rejets de l'atelier VRC dès que la situation le permettra.

Monsieur Vivos remercie le directeur d'Arkema d'avoir pris les mesures rapidement et de l'avoir appelé directement afin d'arrêter les pompages. Il remercie également la DREAL pour le suivi de l'action.

M. Carraz indique avoir agi en concertation avec les élus de la communauté de commune de moyenne Durance, puis avec l'agglomération Durance-Lubéron-Verdon (DLVA). En cas de pollution, il faut penser à intégrer immédiatement ces différents EPCI, et même d'autres en aval (ceux qui sont concernés par les prélèvements dans la nappe alluviale de la Durance).

La DREAL ajoute le syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD) (invité mais excusé pour cette réunion).

# PROJET D'INSTALLATION D'UN BRULEUR BICOMBUSTIBLE HYDROGENE/GAZ NATUREL

Un diaporama est présenté par M. Carraz (en annexe).

L'hydrogène produit est pour l'instant perdu : le projet vise à utiliser cet  $H_2$  pour remplacer une partie du gaz naturel et diminuer les émissions de  $CO_2$ . Investissement à visée économique et écologique.

# DISPOSITIF PPI, EXERCICE, INFORMATION DES POPULATIONS

Dernière mise à jour de l'ORSEC PPI d'Arkema Saint-Auban : 1 juin 2016

Dernier exercice de sécurité civile : 11 décembre 2014



Madame la Sous-Préfète indique que la préfecture doit réaliser 4 à 5 exercices par an, celui d'Arkéma sera probablement réalisé en 2018.

La campagne d'information préventive va se dérouler prochainement. Une réunion de travail et d'échange est prévue le 6 décembre en préfecture. Les documents seront composés d'une lettre d'accompagnement, d'une brochure générique sur les risques industriels commune à tous les sites couverts par un ORSEC PPI en PACA et d'une fiche spécifique propre au site de Saint-Auban. Cette fiche présentera une carte schématique du PPI, les risques propres au site et la manière dont il les évite et les gère au quotidien.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

La réunion est close à 12h40.

La présidente de la CSS

Myriam GARCIA Sous-Préfète de Digne-les-Bains